

# Suivi des courriers

|                  |   |
|------------------|---|
| Mairie des Lilas |   |
| REÇU LE          |   |
| 16 FEV. 2024     |   |
| N°               | 5 |

Destinataire de l'original chargé  
de l'instruction et de l'A/R :

FINANCES

Copies

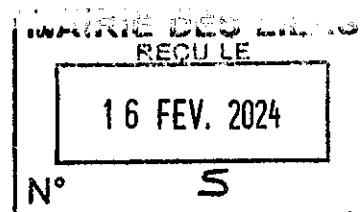
- DGST
- CABINET
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Observations :

Réponse à la signature du Maire,  
A défaut,

Merci de transmettre une copie de votre réponse au Cabinet de M. le Maire

Pour tout renseignement, merci de contacter  
Chloé PREVOST [chloeprevost@leslilas.fr](mailto:chloeprevost@leslilas.fr) ou 01 72 03 17 49



Saint-Ouen-sur-Seine, le

**- 8 FEV. 2024**

**Monsieur LIONEL BENHAROUS  
MAIRE DES LILAS  
96 RUE DE PARIS  
93260 LES LILAS**

**Réf. : POLAT/DADT/N°D24-CRIDF-000160**

**Dossier suivi par : Mathilde PLANEIX  
Mail : mathilde.planeix@iledefrance.fr  
Tél. : 01 53 85 66 83**

Monsieur le Maire,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, vice-président chargé du logement, de l'aménagement durable du territoire et du SDRIF Environnemental, j'ai présenté à la commission permanente de la région Île-de-France votre demande de subvention au titre du contrat d'aménagement régional (CAR).

J'ai le plaisir de vous informer que, lors de la séance du 31 janvier 2024, des subventions vous ont été accordées pour les opérations suivantes :

- Réalisation d'un centre technique municipal pour un montant maximum de 882 316,50 €.
- Relocalisation de l'atelier de typographie et de l'estampe pour un montant maximum de 117 683,50 €.

Je tenais à vous en faire part sans délai.

Les notifications d'attribution de subvention vous parviendront prochainement et vous préciseront prochainement et vous préciseront les conditions et les modalités de leur versement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.



**Valérie PECRESSE**

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240529-D95-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024